

RELEVÉ de DECISIONS des VOTES de l'ASSEMBLEE GENERALE du 26 mars 2022

(publié le 28 mars 2022)

CNOSF - 1 avenue de Coubertin à PARIS

Le 26 mars 2022, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Jean-Philippe STEFANINI, assisté de Mme Dominique BRET, Secrétaire générale et de Mme Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière.

Dominique BRET, Joël POULAIN et Patrick CAPBERN sont désignés secrétaires de séance

Comité directeur

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Rémi BAUDOT, Bernard DAHY, Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Joël LE COZ, Joël POULAIN.

Absents excusés : Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint), Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Céline DODIN, Fabrice LAPERGUE, Sylvie MARCHESIN, Daniel POËDRAS.

Direction technique nationale : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Personnel fédéral : Nathalie MATTON

Commissaire aux comptes : Aymeric JAMET (cabinet Auréalys)

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca)

Vérificateurs aux comptes : Sandrine TAISSON (par visioconférence) ; Mathieu LEMERCIER (absent excusé)

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : Evelyne CAMARROQUE (Présidente)

Membres d'honneur de la Fédération invités : Sandrine TAISSON (par visioconférence) ; Michel CHARIAU, Marie-France CHARLES, Michel EDIAR, Alain MATTON, Jean-Paul TERS (absents excusés),

Ligues :

Auvergne-Rhône-Alpes : (5 représentants, détenant 39 voix) Odile PERRIN, Céline PERRIN, Lucas TOULIER ANCIAN, Colas GINTZBURGER, Gautier PELOUX PRAYER

Bourgogne-Franche-Comté : (2 représentants, détenant 16 voix) Valentin PALCAU, Valérie POURRE détenant 8 voix, absente excusée

Bretagne : (1 représentant, détenant 8 voix) Gaëlle LE NAOUR

Calédonienne : (1 représentant, détenant 0 voix – ligue non réaffiliée) Alexandra DERVALEZ (par visioconférence - absente)

Centre-Val de Loire : (1 représentant, détenant 5 voix) Régis FLAMENT, absent excusé

Grand-Est : (3 représentants, détenant 18 voix) Philippe POGU, Victoire LEMERCIER, Lucas CHAPELOT

Hauts-de-France : (1 représentant élu sur 2, détenant 8 voix sur 12) Bertrand PATURET

Ile-de-France : (3 représentants, détenant 19 voix) Michel HUET, Thierry VERMEERSCH, Stéphane DRUZETIC détenant 6 voix absent

Normandie : (1 représentant, détenant 7 voix) Jean-Pierre CALANDOT

Nouvelle-Aquitaine : (4 représentants, détenant 27 voix) Stéphanie BERTHELOT, André LORTOLARY, Sylvie MARTIN, Fulgencio MARTIN.

Occitanie : (2 représentants, détenant 15 voix) Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN.

Pays-de-la-Loire : (1 représentant, détenant 4 voix) Yann RICHARD.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : (1 représentant élu sur 2, détenant 8 voix sur 14) Olivier BENEVELLO

Collège des membres associés : (pas de représentant désigné, détenant 1 voix).

Samedi 26 mars 2022, 10h10 : Ouverture de la 59^{ème} assemblée générale

Au 31 décembre 2021, la FFCO comptait 9068 licenciés autorisant statutairement 28 représentants détenant 188 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

11 ligues sur 13 sont représentées, le Collège des membres associés n'est pas représenté, soit 22 représentants détenant 155 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

- PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DES 20 MARS ET 28 NOVEMBRE 2021

VOTE 1 et 2 : adopté à l'unanimité (155 voix)

- FINANCES 2021

Interventions du trésorier sur les comptes de l'exercice clos, de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes et des vérificateurs aux comptes

VOTE 3 - Rapport des comptes de l'exercice clos : adopté à l'unanimité (155 voix)

VOTE 4 - Affectation du résultat : adopté à l'unanimité (155 voix)

Après prise en compte :

- de l'excédent de 1 340,73 € pour l'exercice clos le 31/12/2021 (dont 83 315,41 € de dépenses liées au projet associatif « mesures d'aides financières / conséquence crise sanitaire » conformément au vote n° 18 de l'Assemblée Générale du 21/11/2020 (résolution n° 15 relative au budget prévisionnel 2021) et d'un report à nouveau créateur de 194 480,99 € ;

Formant un total affectable de 195 821,72 €.

Il est proposé :

- d'affecter 83 315,41 € en diminution du poste projet associatif « mesures d'aides financières / conséquence crise sanitaire » lequel passera de 93 000,00 € à 9 684,59 € créateur ;
- de transférer le reliquat du projet associatif précédent soit 9 684,59 € au projet associatif « renouvellement site internet » lequel passera de 120 000,00 € à 129 684,59 € ;
- d'affecter 315,41 € au projet associatif « renouvellement site internet » lequel passera de 129 684,59 € à 130 000,00 € ;
- d'affecter le reliquat au report à nouveau créateur soit 278 821,72 €.

- ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2022

Mathieu LEMERCIER et Sandrine TAISSON

VOTE 5 : Candidats élus à l'unanimité (155 voix)

- RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

VOTE 6 : adopté à l'unanimité (155 voix)

- RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITE DIRECTEUR

VOTE 7 : adopté à l'unanimité (155 voix)

- MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

VOTE 8 : Article 19 : adoptée à l'unanimité (155 voix)

VOTE 9 : Articles 20 et 20.4 : 148 adoptions, 7 abstentions : adoptée

VOTE 10 : Article 21 : adoptée à l'unanimité (155 voix)

VOTE 11 : date d'application de l'article 21 : 1^{er} juin : adopté à l'unanimité (155 voix)

- FINANCES 2023 et 2024

. **Budget Prévisionnel 2023 - VOTE 12 : adopté à l'unanimité (155 voix)**

. **Résolution financière : report AG2023 du vote du taux de base 2024 - VOTE 13 : adopté à l'unanimité (155 voix)**

Le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 15h50

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

